



## Réflexe recyclage

Boîtes d'œufs et cahiers à colorier fabriqués à partir de journaux récupérés; papiers d'emballage et matériaux de construction confectionnés en utilisant des canettes d'aluminium; contenants consignés de 2 litres de boisson gazeuse servant à créer des sacs à dos, des tentes... : voici quelques exemples de transformation de produits qui sont très bénéfiques pour la protection de l'environnement. En effet, ce processus permet d'éviter d'envoyer des matières résiduelles à l'enfouissement et de réduire notre consommation de ressources naturelles.

Le recyclage concourt donc à la récupération de ces résidus domestiques pour leur donner une seconde vie. L'arrondissement de Verdun, par ses programmes de collecte et de sensibilisation, met tous les efforts pour réaliser et dépasser l'objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui est de mettre en valeur plus de 65 % en poids des matières résiduelles pouvant être valorisées chaque année.

### La réglementation :

Il est interdit, dans l'arrondissement de Verdun, de jeter des matières recyclables avec les déchets ultimes (destinés à l'enfouissement). Tout contrevenant s'expose à une amende.

### La collecte :

Depuis le mois de janvier 2008, il n'est plus nécessaire de trier les matières recyclables qui sont disposées dans les sacs de plastique bleus (pour les occupants d'immeubles de 8 logements et moins). Vous pouvez donc mélanger papier, carton, plastique, verre, métal dans le même sac. Prenez soin de rincer les contenants.

Le jour de la collecte du recyclage est le vendredi. Vous pouvez disposer vos sacs bleus en bordure du trottoir à l'avant de votre bâtiment selon l'horaire suivant :

- Après 21 h le jeudi et avant 7 h le vendredi

### La sensibilisation :

- Des « patrouilles vertes » vous remettent des avis de courtoisie pour vous signaler certaines erreurs dans votre recyclage. Vous pouvez nous contacter par la suite pour de plus amples renseignements.
- Un conseiller de la Maison de l'environnement peut se déplacer, gratuitement, à votre domicile pour vous conseiller sur les matières qui se recyclent ou non.
- Deux **ateliers gratuits sur le recyclage** vont être donnés **le samedi 19 juillet de 14 h à 15 h 30 et le jeudi 24 juillet de 18 h à 19 h 30 à la Maison de l'environnement.**

Pour avoir des informations sur ces activités et celles à venir, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou à vous présenter à la Maison de l'environnement :

**Maison de l'environnement : 514-765-VERT (8378)  
673, 1<sup>re</sup> avenue**